3 mars 2025
Tribunal judiciaire de Paris
RG n° 22/13457

5ème chambre 1ère section

Texte de la **décision**

Entête

TRIBUNAL
JUDICIAIRE
DE [Localité 1]

■

5ème chambre 1ère section

N° RG 22/13457
N° Portalis 352J-W-B7G-CYDD6

DEMANDERESSE
E.U.R.L. société AIC ALSEI INGENIERIE CONSTRUCTION
AVOCAT DEMANDERESSE
représentée par Maître Frédéric-pierre VOS de la SELEURL PERSIGNY CONSEIL - #G0044
DEFENDERESSE
S.C.I. AURORA
AVOCAT DEFENDERESSE
représentée par Me Sophie GRÈS - #D2162

ORDONNANCE DE CLÔTURE

Nous, Thierry CASTAGNET, Premier Vice-Président Adjoint,

Assisté de [V] [C], Greffière stagiaire,

Exposé du litige

Vu les articles 799 et suivants du code de procédure civile,

Motivation

Attendu que la procédure est en état et l'affaire susceptible d'être jugée au fond ;

Dispositif

Déclarons l'instruction close.

Le 03 Mars 2025

La Greffière Le Juge de la mise en état

AVIS
Maître,

Je vous informe que cette affaire est définitivement fixée pour être plaidée ou radiée par jugement à l'audience juge rapporteur

du Lundi 12 Janvier 2026 à 14 H 00
au Tribunal judiciaire de Paris

Compte tenu de la nature de l'affaire et s'agissant d'une procédure écrite, vous êtes invités à ne pas vous déplacer pour plaider l'affaire, un bulletin avec la date de délibéré vous étant adressé en tout état de cause.

Si vous souhaitez présenter des observations à l'audience, celles-ci devront être limitées au strict nécessaire. Nous vous remercions de bien vouloir indiquer par retour de message si vous entendez plaider votre affaire par observations.

RAPPEL : Le dossier de plaidoirie est à déposer au greffe 15 jours au moins avant la date de l'audience. En l'absence de dossier de plaidoirie au jour de l'audience, le tribunal pourra radier l'affaire ou statuer sans tenir compte des pièces non produites.
Le 03/03/2025 Le Juge de la mise en état
ATTENTION
pièces classées suivant bordereau et un exemplaire papier des dernières conclusions à adresser 15 jours avant l'audience